



Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. (Hébreux 11,6)

Paroles de Monseigneur Lefebvre

Cette fête de l'Immaculée Conception a une importance primordiale dans la théologie, dans l'histoire de l'Eglise, dans la liturgie. C'est en prévision de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ qui devait naître de Marie, que la Vierge a été Immaculée dans sa Conception.

Ainsi commençait une famille qui ne serait pas sous l'influence de Satan. La première personne qui a été exempte de la domination de Satan, ce fut la Vierge Marie.

8 décembre 1977

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Dès le premier instant de sa conception, la Très Sainte Vierge Marie a été préservée de toute tâche du péché originel et comblée des dons de la grâce sanctifiante. Ce privilège spécial qu'elle doit à sa maternité divine est un effet de la toute puissance de Dieu et fait d'elle l'Immaculée Conception.

Un peu d'histoire. Au VII^{ème} siècle cette fête était déjà connue en Orient. Au XI^{ème} siècle, elle aurait été établie en Angleterre après l'apparition de la Vierge Immaculée à l'abbé Helsin qu'elle aurait sauvé du naufrage à son retour du Danemark où Guillaume le Conquérant l'avait envoyé en mission. Au XII^{ème} siècle, elle se propagea en Normandie où elle devint la fête des Normands. Au XIII^{ème} siècle, on commença à la célébrer à Rome et à Paris. Au XV^{ème} siècle, le pape Sixte IV l'étendit à toute l'Eglise et fit construire au Vatican la chapelle Sixtine en l'honneur de la Conception Immaculée de la Très Sainte Vierge ; au XVIII^{ème} siècle, Clément XI ordonna que cette fête se-



rait de précepte - comme un dimanche - dans toute l'Eglise. Enfin le pape Pie IX définit le dogme de l'immaculée Conception, le 8 décembre 1854 dans la constitution apostolique Innefabilis Deus.

Dans ladite constitution, le pape a défini un dogme c'est-à-dire qu'il a utilisé le charisme de l'infaillibilité pontificale pour dire que telle vérité - l'Immaculée Conception de la Très sainte Vierge Marie - est une vérité révélée au moins implicitement par Dieu à l'Eglise via la Sainte-Ecriture et la Tradition et que nous sommes tenus d'y croire pour demeurer catholique et aller au Ciel. Le charisme de l'infaillibilité du pape est utilisé à quatre conditions : le pape doit parler dans l'exercice de sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, c'est à dire en tant que chef de l'Eglise, engageant explicitement sa suprême autorité apostolique reçue de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quant au sujet sur lequel il se prononce, il doit être une doctrine concernant la foi ou la morale. Aussi, cette doctrine ne doit pas être seulement enseignée, mais déclarée obligatoire par un acte d'autorité. Enfin, cette volonté d'obliger doit s'adresser à toute l'Eglise. Sinon, il ne serait pas infaillible.

La liturgie - expression de notre foi - fête l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie le 8 décembre.



C'est aussi le jour où les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X s'engagent dans cette même famille religieuse. Cette année à la chapelle ND de Guadalupe de Pointe-à-Pitre, le père Hachard y fera ses engagements définitifs. Entourons le donc de nos prières.

Le privilège de sa conception immaculée est si glorieux pour Marie que dans deux des plus célèbres de ses apparitions elle se fait connaître sous ce titre. En 1830, elle se montre à sainte Catherine Labouré à la rue du Bac entourée de ces paroles : « Ô marie conçue sans péché priez pour nous qui avons recours à vous. » C'est cette apparition gravée sur le métal qui est devenue la Médaille Miraculeuse. En 1858, quatre ans après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, la Très Sainte Vierge apparaît à sainte Bernadette Soubirous, à Lourdes, et se nomme : « Je suis l'Immaculée Conception. »

UN ACTE INFALLIBLE



« La doctrine qui tient que la Bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa conception, a été, par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tâche du péché originel, est révélée de Dieu. »

Voici le dogme de notre foi tel que le pape Pie IX l'a défini dans la bulle *Ineffabilis Deus* du 8 décembre 1854. Comme il a été expliqué plus haut, le charisme de l'infaillibilité assiste le Souverain Pontife lorsqu'il effectue une telle déclaration ; or ce charisme, bien loin d'être un pouvoir magique, est au contraire une assistance spéciale du Saint-Esprit accordée à un **acte parfaitement humain** accompli par le Pape. Cet acte humain se déroule en deux étapes, qui sont l'une et l'autre marquées du caractère de l'infaillibilité :

- **Scruter** la Révélation Divine fidèlement transmise par l'Eglise depuis les temps apostoliques ;
- **Rendre explicite** une vérité qui y est contenue implicitement, par le moyen d'une déclaration solennelle ;

La bulle *Ineffabilis Deus* est un admirable résumé de cette action papale, appliquée au cas particulier du dogme de l'Immaculée Conception. Le Pape Pie IX y explique les différentes recherches qu'il a effectuées dans le dépôt révélé confié à l'Eglise afin d'y trouver les fondements de cette vérité de notre Foi.

1. Dans la liturgie

La liturgie est le moyen par excellence utilisé par l'Eglise pour enseigner les vérités de la Foi aux fidèles dont elle a la charge. Or, le pape constate que depuis longtemps déjà la fête de la Conception de la Vierge est célébrée dans l'Eglise, ce qui indique la singularité de cette conception, si particulièrement honorée. De tout temps, des églises, hospices et œuvres diverses ont été établis sous ce vocable et la fête liturgique de la Conception de la Vierge est célébrée dans toute l'Eglise avec une grande solennité.

2. Dans l'enseignement de l'Eglise

Le Pape Pie IX fait état de l'action constante de ses prédécesseurs pour soutenir

et défendre la doctrine de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, citant en particulier Alexandre VII : « *C'est assurément une ancienne croyance que celle des pieux fidèles qui pensent que l'âme de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le premier instant où elle a été créée [...] a été préservée de la tache du péché originel.* »

Pie IX poursuit son encyclique en manifestant le zèle constant avec lequel cette doctrine a été défendue par les ordres religieux, les théologiens les plus érudits, ainsi que par les évêques eux-mêmes.

Il fait remarquer ensuite le poids qu'ajoute à cette question le décret du concile de Trente sur le péché originel. En effet, le concile affirme qu'il est établi et défini que tous les hommes naissent atteints du péché originel, mais prend soin dans le même temps d'affirmer qu'il n'a pas l'intention de comprendre la Vierge Marie dans ce décret.



3. Dans la Sainte Ecriture

Sur le point de proclamer le dogme de l'Immaculée Conception, le Pape achève d'en déterminer les fondements par l'examen des Textes Sacrés. Il cite en particulier le chapitre III de la Genèse : « *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta descendance et sa descendance.* » Ce passage a depuis toujours été interprété par les écrivains ecclésiastiques comme l'annonce du privilège qu'aurait la Mère de Dieu de ne jamais présenter aucune prise au démon. Il en va de même de nombreux autres textes de la Sainte Ecriture, interprétés unanimement par les Pères de l'Eglise comme des figures d'un privilège spécial accordé à la Glorieuse Vierge Marie. Mais le signe le plus manifeste de ce privilège que le Pontife Romain s'attache à relever dans les Livres Saints est la salutation de l'ange Gabriel à celle qu'il nomme « *Pleine de grâces* » (St Luc I, 28), montrant ainsi qu'elle s'est approchée de Dieu même autant qu'il est permis à la nature créée.

Par cette étude soignée des sources de la Révélation, conservées par la Tradition de l'Eglise depuis les Apôtres, le pape Pie IX manifeste sans ambiguïté qu'il agit comme successeur de Pierre, engageant explicitement sa suprême autorité apostolique reçue de Notre Seigneur Jésus-Christ ; aucun doute ne peut donc subsister sur l'infaillibilité de la déclaration solennelle par laquelle le Souverain Pontife achève son encyclique, proclamant le dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu.

DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Pie IX : « Après avoir offert sans relâche, dans l'humilité et le jeûne, Nos propres prières et les prières publiques de l'Eglise à Dieu le Père par son Fils, afin qu'il daignât, par la vertu de l'Esprit-Saint, diriger et confirmer Notre esprit ; après avoir imploré le secours de toute la cour céleste et invoqué avec gémissements l'Esprit consolateur, et ainsi, par sa divine inspiration, pour l'honneur de la Sainte et Indivisible Trinité, pour la gloire et l'ornement de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne ; par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des Bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre,

Nous déclarons, Nous prononçons et définissons que la doctrine qui enseigne que la Bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa Conception, a été, par une grâce et un privilège spécial du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et par conséquent qu'elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles.

C'est pourquoi, si quelques-uns avaient la présomption, ce qu'à Dieu ne plaise, de penser contrairement à Notre définition, qu'ils apprennent et qu'ils sachent que condamnés par leur propre jugement ils ont fait naufrage dans la foi et cessé d'être dans l'unité de l'Eglise ; et que, de plus, ils encourent par le fait même les peines de droit, s'ils osent exprimer ce qu'ils pensent de vive voix ou par écrit, ou de toute autre manière extérieure que ce soit. »

Innefabilis Deus



PRIÈRE DE SAINT PIE X À L'IMMACULÉE CONCEPTION



Vierge très Sainte qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge Immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi et dans votre amour, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection. Le serpent infernal, contre lequel a été jetée la première malédiction, continue hélas à tenter les pauvres fils d'Ève.

O vous, notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi depuis le premier instant de votre Conception, accueillez nos prières et nous vous en conjurons, unis en un seul cœur, présentez-les devant le Trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendus, mais que nous arrivions tous au port du salut et qu'au milieu de tant de périls, l'Église et la société chrétienne chantent encore une fois, l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il

SAINTE BERNADETTE SOUBIROUS

« Que soy era Immaculada Councepciou : Je suis l'Immaculée Conception. »

Ainsi se présenta Notre Dame à la petite Bernadette le 25 mars 1858 lors de sa seizième apparition. La Sainte Vierge confirma ainsi le dogme proclamé quatre années auparavant par le pape Pie IX.

Marie Bernarde, surnommée Bernadette, naquit à Lourdes le 7 janvier 1844. Elle était l'aînée de huit enfants, la famille nombreuse étant l'honneur de l'Eglise catholique. La vie de cette famille fut loin d'être facile. De la pauvreté elle sombra dans la misère, devant vivre dans un réduit appelé le Cachot nos pèlerins n'ont certainement pas manqué de visiter. Bernadette était toute simple et ne se distinguait en rien des autres enfants de son âge si ce n'est par une grande gentillesse et une grande piété. Sa maladie et son rôle d'aînée la firent cependant mûrir plus vite. Et pourtant, la pauvre fille dut attendre bien longtemps avant de faire sa première communion car elle ne parvenait pas à retenir son catéchisme. Cette petite et cette humilité ne pouvait que séduire le bon Dieu.



Le 11 février 1858, notre petite jeune fille se rendit à la grotte de Massabielle afin de ramasser du bois mort. Et alors qu'elle se déchaussait afin de traverser le Gave, elle vit une dame toute de blanc vêtue, qui lui souriait. Elles firent ensemble le signe de la croix et Bernadette récita son chapelet. Je ne vous ferai pas le récit de toutes les apparitions mais l'on peut retenir cette délicatesse de la Sainte Vierge lui demandant de bien vouloir lui « faire la grâce de venir pendant quinze jours ». Ce qu'elle fit. Cela lui valut de nombreuses persécutions qu'elle affronta héroïquement, ne se départissant pas de sa bonté et de sa patience coutumière.

Pour la mettre à l'abri du harcèlement, elle fut mise en pension chez les sœurs de l'Hospice où elle continua son instruction. De plus en plus son désir de devenir religieuse grandissait mais elle craignait que son ignorance, ses maladie et sa pauvreté ne l'en empêchent. Elle s'en ouvrit à l'évêque de Nevers qui lui conseilla de prier pour demander à Dieu de manifester sa volonté. Deux ans passèrent avant qu'elle ne rentre au noviciat à Nevers. Elle prit l'habit et ne devient plus que Sœur Marie-Bernard. Elle sera souvent obligée de passer du temps à l'infirmerie à cause de son asthme qui l'étouffait régulièrement. Mais elle ne se plaignait jamais car elle obéissait ainsi aux consignes de la belle Dame qui lui avait demandé de prier pour les pécheurs et qui lui avait promis de la rendre heureuse non pas en ce monde mais dans l'autre. Le 16 avril 1879 elle monta au ciel rejoindre celle qui était descendue lui rendre visite sur la terre.

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Apostolat en Guyane pour la Toussaint



Sortie avec le groupe de jeunes



Adoration du Saint-Sacrement à l'oratoire saint Joseph de Cayenne

Pèlerinage d'un groupe de fidèles aux sanctuaires mariaux de métropole



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Concert spirituel à la Ste Cécile « Pour l'honneur de la musique sacrée »



La chorale



L'organiste



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Journée de Travaux à l'école le samedi 23



Ni défen moun, pa ni défen travay



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Chœur de pointe-à-Pitre



CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérées par l'eau du Baptême

- . Lauren ERNOULT le 26 octobre à la chapelle Notre-Dame de la Délivrande
- . Aline MARSOLLE le 24 novembre 2019 à la chapelle Notre-Dame de Guadeloupe

NOS RENDEZ-VOUS DU MOIS

- Dimanche 8 décembre : à Fort de France, **procession** en l'honneur de la TSVM à 7h15 ; à Pointe-à-Pitre, **engagements** définitifs du père Hachard dans la FSSPX.
- Jeudi 19 décembre à 18h00 : Noël de l'école saint Dominique Savio de Fort-de-France.
- Mardi 24 décembre 22h : Veillée de Noël dans nos chapelles
- Dimanche 29 décembre : Noël du prieuré ND de la Délivrande

Pour joindre les pères : Père MAVEL : +590 690 12 53 55 **NOUVEAU**
97p.martinique@fssp.fr Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88
www.fssp-antillesguyane.com Père HACHARD : +596 696 01 62 52

HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :

 **MARTINIQUE** ☎ 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7h00 (messe basse) **SEMAINE :** 6h30
9h00 (messe chantée)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS : en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

DOCTRINE CHRÉTIENNE : les mardis de 18h30 à 19h15 au prieuré

CATÉCHISMES : les mercredi de 14h30 à 16h30 au prieuré

 **GUADELOUPE** ☎ 06 96 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8h30 (messe chantée) **VENDREDI :** 18h00 **SAMEDI :** 6h30

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : samedi à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS ET PERMANENCE : samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

CATÉCHISME : samedi à 10h30 et 11h15

 **GUYANE** ☎ 06 90 12 53 55

PROCHAIN PASSAGE : du samedi 21 au mercredi 25 décembre

POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école. **Merci et que Dieu vous bénisse !**